



Avis d'attribution provisoire d'un marché

En application des dispositions de l'article 37 du cahier des charges, la Clinique Médico-Chirurgicale infantile de Bou-Ismaïl "CNAS/CMCI", informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé l'appel d'offres national avec exigence de capacité minimale N°05/2026 relatif Travaux de réhabilitation des structures de la CMCI Bou-Ismaïl au niveau de la CNAS/CMCI, que l'opération est attribuée provisoirement au soumissionnaire qui a obtenu la meilleure note.

Résultat de l'évaluation

<u>Candidat retenu</u>	<u>NIF</u>	<u>Note technique</u>	<u>Note financière</u>	<u>Note obtenue</u>	<u>Montant</u>	<u>délai</u>
<u>SARL MAGIE GROUPE</u>	002144076495486	<u>189.67</u>	<u>200.00</u>	<u>389.67</u>	<u>64.227.156,00</u>	20 jours

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats sont invités à se rapprocher des services de la Direction des Réalisations, des Équipements et des Moyens Généraux, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le soumissionnaire qui conteste cette attribution provisoire du présent marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la CNAS, Route des deux bassins, Ben Aknoun, Alger dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.